

UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT ADAPTÉE À VOS BESOINS



VIVIUM SELECTION, EN QUELQUES MOTS



Vous souhaitez vous constituer un capital à long terme, bénéficier d'un rendement potentiellement plus élevé, ou protéger vos proches sur le plan financier ? Vivium Selection vous offre la flexibilité nécessaire pour avancer selon vos besoins. Vivium Selection est une police d'assurance vie de la branche 23, aussi appelée police d'assurance investissement. Elle combine les avantages de l'assurance vie (tels que la désignation de bénéficiaires et la protection en cas de décès) tout en bénéficiant du potentiel de performance des fonds d'investissement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous versez votre prime sur une police d'assurance vie liée à un fonds de la branche 23. Ce fonds :

- > investit dans un portefeuille de fonds soigneusement sélectionnés. Vous choisissez l'une des 8 stratégies d'investissement disponibles, adaptée à vos besoins, à votre profil d'investisseur et à vos préférences.
- > est régulièrement réévalué, tout comme les fonds sous-jacents. Si nécessaire, nos spécialistes procèdent à des ajustements.
- > est totalement personnel : les autres clients n'y ont pas accès. Au début de votre investissement, le fonds est doté d'une valeur nette d'inventaire de 100, ce qui vous permet de suivre facilement l'évolution de votre investissement et les rendements que vous obtenez.

Votre contrat



Votre fonds de la branche 23



Fonds sous-jacents :
1 des 8 stratégies

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Assurance investissement branche 23

- > 1 ou 2 preneur(s) d'assurance possible(s)
- > Vous désignez un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Votre choix peut être adapté à tout moment.

Des rendements potentiellement plus élevés, mais sans garantie de capital ou de rendement

Les rendements dépendent de la performance de votre stratégie d'investissement . En contrepartie du risque choisi, vous avez accès au potentiel de croissance des marchés financiers. Un choix qui peut faire une différence significative à long terme.

Durée

Indéterminée, même si une durée d'au moins 10 ans est conseillée.

Seuil d'entrée : dès 25.000 euros

Le versement initial minimum est de 25.000 (y compris la taxe sur les primes et les frais d'entrée). Après déduction de la taxe et des frais, le montant est investi dans votre fonds de la branche 23.

Flexibilité pour les versements supplémentaires et la fin de votre contrat

- > Vous décidez quand vous effectuez des versements supplémentaires et vous en choisissez le montant.
- > Vous pouvez sortir gratuitement à tout moment. Vous souhaitez ne retirer qu'une partie de votre argent ? C'est possible, mais cela peut entraîner des frais.

L'ASSURANCE VIE, UN OUTIL EFFICACE POUR LA DONATION ET LA SUCCESSION

Vous pensez à votre succession ou à une donation ? Vivium Selection vous permet de prévoir la transmission de votre patrimoine de manière fiscalement avantageuse.

EN CAS DE DÉCÈS

Vous choisissez qui recevra le capital, en désignant un ou plusieurs bénéficiaires, vos enfants ou petits-enfants par exemple. Cela vous permet de transférer votre patrimoine directement à vos enfants, voire sauter une génération et de désigner les petits-enfants comme bénéficiaires. Vous êtes totalement libre de votre choix, et il est aussi possible de favoriser une personne autre qu'un héritier légal. La loi prévoit cependant certaines restrictions pour protéger les héritiers réservataires. Le capital à payer ne fait pas partie du patrimoine de la succession, ce qui accélère son versement. Toutefois, les droits de succession sont généralement dus sur le capital versé au décès de l'assuré (ou des assurés).

VIA UNE DONATION

Vous pouvez associer Vivium Selection à une donation bancaire. Le montant que vous souhaitez donner est investi dans une police d'assurance investissement au nom du donataire, qui en devient le preneur d'assurance et le titulaire. En tant que donneur, vous êtes désigné comme bénéficiaire acceptant. De cette manière, vous conservez un certain contrôle sur le capital tout en transférant déjà une partie de votre patrimoine.



Des conseils personnalisés sont essentiels

La planification successorale est une approche sur mesure. Votre notaire peut vous accompagner dans l'élaboration d'un plan parfaitement adapté à vos souhaits et à votre situation familiale, en tenant compte de la législation en vigueur – c'est son domaine d'expertise. Votre courtier, quant à lui, joue un rôle clé dans la mise en œuvre concrète de ce plan et peut vous guider efficacement dans vos choix.

VOTRE FONDS DE LA BRANCHE 23 : 8 STRATÉGIES DIFFÉRENTES

Les fluctuations des marchés sont permanentes. Tout le monde n'a pas le temps ou l'envie pour les suivre de près. Avec Vivium Selection, ce n'est pas nécessaire ! Vous confiez la gestion de votre capital à nos spécialistes expérimentés qui suivent activement les marchés et saisissent les opportunités. Pendant que vous vous concentrez sur ce qui compte vraiment pour vous, ils prennent le relais, vous laissant profiter de leur expertise et d'une belle tranquillité d'esprit.

8 STRATÉGIES DIFFÉRENTES

Le fonds de la branche 23 investit dans un portefeuille relevant de l'une des huit stratégies d'investissement. Accompagné par votre courtier, vous choisissez la stratégie qui correspond le mieux à votre profil d'investisseur et à vos préférences. Vous avez ainsi le choix entre des fonds gérés activement et ceux gérés passivement.

Nos spécialistes élaborent avec soin et expertise chaque stratégie et assurent un suivi régulier de votre fonds de la branche 23 et de ses fonds sous-jacents. Si nécessaire, ils procèdent à des ajustements pour que votre investissement reste parfaitement adapté à votre profil et aux conditions du marché.

4 profils d'investissement

Votre profil d'investissement détermine le rapport que vous jugez acceptable entre le risque et le rendement potentiel :



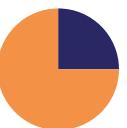
Defensive

Pour qui préfère prendre des risques limités en contrepartie d'un rendement stable mais limité



Balanced

Pour qui choisit un mélange équilibré de stabilité et d'opportunités de croissance



Dynamic

Pour qui est prêt à prendre un peu plus de risques pour un meilleur rendement potentiel



Dynamic Plus

Pour qui cherche à maximiser le potentiel de croissance et qui est prêt à accepter des fluctuations plus importantes

■ Obligations ■ Actions

2 approches différentes

Pour les fonds sous-jacents, vous choisissez entre une gestion active ou une gestion passive.

⌚ Active

Les fonds sous-jacents sont gérés activement par des experts qui ciblent les opportunités et qui cherchent à surperformer les marchés financiers.

🔔 Passive

Les fonds sous-jacents sont des fonds indiciaux (ETF, Trackers) qui suivent les indices boursiers. Ces fonds ont des frais faibles et cherchent à copier les performances des indices boursiers.

Combinaison
de 4 profils
d'investissement
et 2 approches
différentes
=

8 stratégies uniques



Active Defensive

Active Balanced

Active Dynamic

Active Dynamic Plus



Passive Defensive

Passive Balanced

Passive Dynamic

Passive Dynamic Plus

SÉLECTION DES FONDS SOUS-JACENTS PAR NOS SPÉCIALISTES

Que vous choisissiez des fonds actifs ou des fonds passifs, nous pensons qu'un investissement réussi repose sur deux piliers : l'indépendance et l'expertise des spécialistes.

Les fonds de chaque stratégie d'investissement sont soigneusement sélectionnés par les experts de P&V Investment Management, sous la direction de notre Chief Investment Officer. Chaque membre de l'équipe apporte sa propre expertise, de l'analyse macroéconomique à la sélection des fonds et à la gestion des risques.

Chaque stratégie d'investissement est construite couche après couche : d'abord les grands blocs, puis de manière de plus en plus pointue dans chaque composante.



3, 2, 1... c'est parti pour la stratégie !

Nous commençons par le bon ratio d'actions, d'obligations et de liquidités. Vient ensuite le vrai travail qui consiste à faire des choix judicieux dans chaque catégorie : régions et secteurs pour les actions, durée et qualité du crédit pour les obligations.



Sélection libre de fonds dans une architecture ouverte

Après avoir défini la stratégie, nous sélectionnons des fonds sur l'ensemble du marché. Nous appelons cette sélection libre 'architecture ouverte'. La sélection initiale est basée, entre autres, sur des critères tels que la cotation en euros, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'historique et la taille.



Analyse quantitative

Nous affinons notre sélection par une comparaison objective des fonds au sein de leur catégorie, via les outils de Morningstar. Nous tenons compte notamment, de la performance, du risque, des frais et du style de gestion.



Analyse qualitative

Nous effectuons un audit préalable auprès des gestionnaires de fonds, nous évaluons les éléments comme l'expérience de l'équipe, la stratégie, la gestion des risques, et la transparence.



Sélection finale

La sélection finale est validée par un comité de spécialistes qui examine ensuite soigneusement cette sélection et, dès leur approbation, nous sommes prêts à démarrer.

VOTRE FONDS BRANCHE 23 : TOUJOURS EN PHASE AVEC VOTRE PROFIL D'INVESTISSEMENT

SUIVI ET AJUSTEMENT

Un fonds bien composé c'est important, mais le tenir à jour l'est tout autant. C'est pourquoi nos spécialistes suivent de près les marchés, et veillent à ce que votre fonds continue à faire ce qu'il est censé faire : correspondre à vos besoins, à votre profil d'investissement et à l'évolution des conditions du marché.

Ajustement si nécessaire

Le fonds de la branche 23 est évalué et ajusté chaque trimestre dans deux domaines clés :

> Ratio actions/obligations

Les fluctuations du marché peuvent temporairement déséquilibrer ce ratio par rapport à votre profil d'investissement. Nos spécialistes procèdent aux ajustements nécessaires.

> Sélection des fonds sous-jacents

Nous procédons à un examen approfondi des fonds. Un fonds ne répond plus à nos critères de sélection stricts ? Nous le remplacerons par une meilleure solution.

Les marchés évoluent plus vite que prévu ? Nous procédons alors à des ajustements intermédiaires. Ainsi, votre fonds reste pertinent, actuel et prêt pour l'avenir.



LAQUELLE DE CES 8 STRATÉGIES VOUS CONVIENT LE MIEUX ?

L'investissement est une question personnelle. Vos objectifs, votre tolérance au risque et vos attentes sont uniques. C'est pourquoi tout parcours d'investissement commence par une discussion avec votre courtier.

Votre courtier connaît votre situation et vous aide à clarifier ce qui est vraiment important pour vous. Ensemble, vous déterminez votre profil d'investisseur en fonction de :

- > Votre situation financière
- > Vos connaissances et votre expérience
- > Vos objectifs et votre tolérance au risque
- > Vos préférences en matière de développement durable

LE RÉSULTAT ?

Vous recevrez des conseils adaptés à vos besoins, à votre profil d'investisseur et à vos préférences. Vous investissez donc en toute confiance, de la manière qui vous convient vraiment.



POUR UN AVENIR MEILLEUR

Chez Vivium, nos choix sont guidés par une vision à long terme. Faisant partie d'un assureur coopératif, nous accordons énormément d'importance à la solidarité, à la responsabilité et à la réflexion sur l'avenir. Ces valeurs se reflètent dans la manière dont nous gérons votre capital.

Avec Vivium Selection, vous choisissez une approche d'investissement qui s'engage à la fois sur la qualité et le rendement, et sur l'impact humain, environnemental et sociétal.

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE EXACTEMENT ?

Vivium Selection investit dans des fonds qui :

- > sélectionnent des entreprises qui contribuent activement au progrès social ou environnemental ;
- > évitent les entreprises impliquées dans des activités nuisibles ou contraires à l'éthique.

Les fonds dans lesquels nous investissons tiennent donc compte des facteurs tels que les questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG), à chaque étape du processus.

UN PAS PLUS LOIN

Vivium Selection investit aussi exclusivement dans des fonds qui tiennent compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de développement durable. En d'autres termes, nous sélectionnons des fonds qui cherchent activement à éviter que leurs investissements ne portent préjudice aux personnes, à l'environnement ou à la société.

Les gestionnaires de patrimoine que nous sélectionnons sont également signataires des principes d'investissement durable des Nations unies.

5 RAISONS QUI FONT DE VIVIUM SELECTION UN CHOIX JUDICIEUX



1 Vous choisissez une solution d'investissement fiable auprès d'un assureur coopératif belge

Vivium Selection est une solution d'investissement de Vivium, qui fait partie du Groupe P&V, solide et solvable. Forts de plus de 100 ans d'expérience, notre expertise est à la pointe du marché. Vivium est une entreprise belge et locale, avec des établissements à Anvers et Bruxelles. Grâce à notre réseau de courtiers, vous aurez toujours un interlocuteur dans votre région. Bref, vous optez pour un assureur belge sur lequel vous pouvez compter.

En tant que coopérative, P&V réinvestit ses bénéfices dans l'organisation, avec comme objectif d'être une compagnie d'assurances stable et de proposer des produits de qualité au prix juste. Le Groupe P&V encourage aussi activement la citoyenneté responsable et une société solidaire, notamment par le biais de la Fondation P&V.



2 Une solution unique et sur mesure

Vivium Selection est une solution unique sur le marché belge, qui combine le meilleur des deux mondes : une police d'assurance vie de la branche 23 qui investit dans un fonds personnel de la branche 23, composé d'un portefeuille de fonds sous-jacents. Vous pouvez ainsi investir dans :

- > **des fonds à gestion active**, où des spécialistes réagissent aux opportunités du marché, ou
- > **des fonds à gestion passive**, tels que les fonds indiciaux (ETF et Trackers), dont les frais sont moins élevés.

En outre, votre fonds est constitué, contrôlé et, si nécessaire, ajusté par des spécialistes. La combinaison de tous ces éléments rend Vivium Selection unique.

Vous bénéficiez des avantages de l'assurance vie, ainsi que du potentiel de hausse des fonds. En outre, cette stratégie d'investissement assure une large répartition entre les différents marchés, secteurs et classes d'actifs. Vous bénéficiez ainsi d'une diversification, d'une plus grande stabilité et de rendements à long terme potentiellement plus élevés, le tout au sein d'une seule et même solution d'investissement.



3 Indépendance à chaque niveau

Vivium Selection est disponible exclusivement par l'intermédiaire d'un courtier. Un choix délibéré. Votre courtier est un expert indépendant qui vous guide avec ses conseils sur mesure. Il choisit librement parmi l'offre disponible, sans préférence ni choix imposé, et recherche la solution qui vous convient vraiment. Cela garantit une approche impartiale, entièrement dans votre intérêt.

Nous étendons également cette indépendance à notre choix de fonds. Grâce à notre architecture ouverte, nous avons la liberté de sélectionner les fonds dans l'ensemble de la gamme, sans aucune contrainte ni engagement envers les gestionnaires d'actifs. Nos spécialistes procèdent à une sélection minutieuse sur la base de critères stricts.

D'autres acteurs se limitent à leurs propres fonds. Ce n'est pas notre cas. Nous optons volontairement pour l'indépendance. Rares sont celles et ceux qui excellent en tout, c'est pourquoi nous travaillons avec des gestionnaires spécialisés du monde entier, chacun expert dans son domaine.



4 Transparency des frais

La transparence est essentielle. Vous savez toujours où vous en êtes. Dans nos documents et par l'intermédiaire de votre courtier, vous obtiendrez un aperçu clair de tous les frais liés à votre investissement. Pas de frais cachés, pas de mauvaises surprises.

Nous veillons également à maintenir les frais aussi bas que possible. Nous choisissons délibérément des fonds sous-jacents pour lesquels nous ne recevons pas de rétrocessions (vous trouverez plus d'explications à ce sujet dans la section « Frais »). Et si vous choisissez des fonds sous-jacents à gestion passive, vous bénéficiez de frais encore moins élevés.



5 Vous connaissez la situation de votre investissement

Vous recevez un rapport annuel et un rapport trimestriel est disponible sur notre site web. Vous y trouverez des informations sur le contexte économique, la performance des marchés et la composition de votre fonds personnel, ainsi que sur la diversification sectorielle et les changements éventuels. Vous aurez également un aperçu des rendements obtenus par le fonds. Vous voulez une vision plus rapide de votre investissement ? Vous pouvez alors contacter votre courtier. Plus d'informations générales sur vivium.be/viviumselection.



LES FRAIS & LA FISCALITÉ

LES FRAIS

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux frais de votre assurance investissement.

LORS DU VERSEMENT DE LA PRIME

- **Frais d'entrée en pourcentage :** maximum 2 % de votre premier versement et ensuite sur chaque versement supplémentaire.
- **Frais forfaitaires de départ :** frais de départ uniques de 50 euros* sur votre premier versement.
- **Frais forfaitaires pour les versements complémentaires :** 35 euros* pour chaque versement complémentaire, sauf pour le premier versement de chaque année civile.

LORS DU RETRAIT

- **Retrait total :** gratuit
- **Retrait partiel :** frais forfaitaires de 75 euros*, sauf pour le premier retrait de chaque année civile.

RÉMUNÉRATION DE GESTION ANNUELLE

Maximum 1,75 % sur base annuelle, calculé de manière trimestrielle sur le montant de la réserve de votre fonds.

LA FISCALITÉ

TAXE SUR LES PRIMES

2 % du montant de chaque prime versée.

TAXATION LORS DU RETRAIT

Ce contrat est soumis à une taxe sur la plus-value de 10 % en cas de retrait (partiel) à partir du 01/01/2026. Les plus-values accumulées jusqu'au 31/12/2025 sont exonérées.

AUTRES FRAIS

Votre fonds de la branche 23 investit dans des fonds sous-jacents, chacun d'entre eux ayant ses propres frais. Vous trouverez plus d'informations sur les frais dans le règlement de gestion et dans le document d'informations clés de chaque option d'investissement. Votre courtier vous expliquera le détail de ces frais, afin que vous sachiez exactement à quoi vous en tenir.

La transparence et l'orientation client sont essentielles :

- Nous choisissons toujours la catégorie de fonds la plus avantageuse pour vous faire bénéficier d'un maximum d'avantages.
- Nous ne recevons pas de rétrocessions. Il s'agit de frais que les gestionnaires de fonds versent parfois aux distributeurs pour la promotion ou la vente de leurs fonds. Comme nous ne recevons pas de rétrocessions, la sélection des fonds se fait en toute indépendance et au mieux de vos intérêts. En cas de changement, nous vous en informerons sur vivium.be.

* Ces frais sont indexés chaque année sur la base de l'indice santé de janvier (année de base = 2023).

DROIT DE SUCCESSION

Le capital décès versé peut être soumis aux droits de succession.

TAXE SUR LES COMPTES-TITRES

0,30 % sur la moyenne de votre réserve si elle est supérieure à 1.000.000 euros.

ET LES RISQUES ?

INVESTIR COMPORTE DES RISQUES – QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

Vivium Selection vous offre l'opportunité de faire fructifier votre argent. Cependant, l'investissement comporte son lot de risques. Il est important de bien les comprendre avant de souscrire le produit.

QUELS SONT LES RISQUES PRINCIPAUX ?

- **Risque de marché :** la valeur de votre investissement peut fluctuer en raison de l'évolution des marchés financiers. Il se peut que vous récupériez plus, ou moins que la prime investie. Il n'y a donc aucune garantie de rendement ou de capital.
- **Risques liés à la gestion des fonds :** les fonds sous-jacents sont gérés activement par des spécialistes qui choisissent les investissements en fonction des conditions du marché et de la stratégie. Pourtant, il n'y a aucune garantie que ces choix donneront toujours les résultats escomptés. Même les gestionnaires expérimentés ne peuvent pas prédire avec précision comment se comportera le marché.
- **Risque de liquidités :** il y a un risque que vous ne puissiez pas convertir immédiatement votre investissement en cash. En cas de vente, le paiement peut être retardé ou temporairement suspendu, par exemple en raison de circonstances de marché exceptionnelles ou de négociabilité limitée des actifs.
- **Risque de faillite :** il s'agit du risque de faillite de l'assureur qui, par conséquent, ne pourra plus satisfaire à ses obligations. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer votre capital, en tout ou en partie. Les produits de la branche 23 ne tombent pas sous le régime du Fonds de garantie.

MANIÈRES DE LIMITER CES RISQUES ?

- Les actifs des fonds d'assurance internes liés à l'assurance vie, font partie d'une gestion distincte des actifs spéciaux, gérés séparément au sein des actifs du Groupe P&V. En cas de faillite du Groupe P&V, ce patrimoine est réservé prioritairement pour faire face aux engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.
- **Le niveau de risque que vous prenez dépend de votre profil d'investissement :** Defensive, Balanced, Dynamic ou Dynamic Plus. C'est votre courtier qui vous aide à déterminer votre profil d'investissement et l'une des huit stratégies de Vivium Selection. Ce choix est adapté à vos connaissances, à votre expérience, à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement et à votre goût du risque.
- Vivium suit activement votre investissement et sélectionne les fonds de qualité.

En résumé, investir via Vivium Selection offre de grandes opportunités, mais comporte aussi des risques. Il est crucial de bien se faire accompagner. Grâce aux conseils professionnels de votre courtier, vous choisissez la stratégie qui vous convient le mieux.

Informations importantes

Ce document concerne la publicité contenant des informations générales sur le produit d'assurances Vivium Selection, un produit branche 23 développé par Vivium, une marque de P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. Vivium Selection est conclu pour une durée indéterminée. Avant toute conclusion de contrat, nous vous conseillons de prendre connaissance des conditions générales et, par option d'investissements, du règlement de gestion et du document d'informations clés (KID). Ils contiennent notamment des informations sur les coûts et les risques liés au produit. Vous trouverez toutes les informations relatives à la durabilité de ces produits dans notre politique de durabilité sur notre site web. Vous pouvez également consulter l'intégralité des informations juridiques. Ces documents vous seront remis par votre courtier, mais vous pouvez également les obtenir via le site web vivium.be. Pour des conseils sur mesure ou une proposition d'assurance, contactez un courtier.

Protection du client

Toutes les informations concernant les services et les produits contenues dans cette brochure sont soumises aux règles du droit belge. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite IDD. Si vous souhaitez introduire une réclamation ou communiquer une remarque, contactez votre courtier ou le service Gestion des plaintes. Les coordonnées du service de gestion des plaintes de Vivium sont :

- Par e-mail: plainte@vivium.be
- Par écrit: Gestion des plaintes Vivium, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles

Les coordonnées de l'Ombudsman des assurances sont : www.ombudsman-insurance.be.

Intéressé(e) par Vivium Selection ? Parlez-en avec votre courtier qui connaît votre situation et se fera un plaisir de vous aider en vous faisant une proposition personnalisée.

- 1** Vous choisissez une solution d'investissement fiable auprès d'un assureur coopératif belge
- 2** Une solution unique et sur mesure
- 3** Indépendance à chaque niveau
- 4** Transparence des frais
- 5** Vous connaissez la situation de votre investissement



Vivium, une marque du Groupe P&V

Vivium est la marque exclusive pour les courtiers en assurances au sein du Groupe P&V, un assureur coopératif 100 % belge.

Nous avons un partenariat étroit avec plus de 1.000 courtiers indépendants.
Ils proposent nos assurances aux particuliers, aux indépendants et aux entreprises.

Vous avez des questions ?

Une seule adresse : votre courtier !



Vivium est une marque de P&V Assurances SC, rue Royale 151, - 1210 Bruxelles
groupepv.coop - info@pvgroupp.be
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles - IBAN BE75 0689 4521 8951 - BIC GKCCBEBB
Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058

Pour plus d'infos
vivium.be - info@vivium.be